



LE DÉPARTEMENT



COMMUNIQUE DE PRESSE

LANCEMENT DU PROGRAMME DE CREATION DU PONT DE CHARMES-SUR-RHÔNE ET DU GIRATOIRE RD 111A/RN7

17 décembre 2020

La liaison Ardèche - Drôme par le pont canal de Charmes-sur-Rhône supporte aujourd'hui un trafic de 7 000 véhicules/jour dont 2 % de poids lourds. Ce trafic, au caractère pendulaire très prononcé et géré par des feux tricolores au niveau de l'ouvrage, génère des temps d'attente quotidiens en début et fin de journée. L'enjeu est aujourd'hui de supprimer ce point d'étranglement sur un axe de liaison entre les deux départements, permettant ainsi de réguler le trafic du pont des Lônes dans l'attente d'un nouveau pont au Nord de Valence et de sécuriser un carrefour à fort trafic avec la RN7 côté Drôme. Cet aménagement permettra en outre de renforcer l'attractivité des zones d'activité côté Ardèche et Drôme et de pouvoir développer un service de transports collectifs tout comme une liaison pour les voies douces en utilisant l'ancien pont canal.

La route départementale 11 (côté Ardèche), qui se prolonge par la RD 111a (appartenant au réseau départemental drômois), permet de relier la RD86 (Saint-Georges les Bains) à la route nationale 7, située à Etoile sur Rhône (Drôme). Elle est composée de trois ouvrages d'art successifs, dont le premier (passage sur l'Embroye) et le troisième (passage sur le Rhône) autorisent une circulation à double sens. Le pont sur l'Embroye accueille aussi le passage de la ViaRhôna.

L'ouvrage d'art intermédiaire d'une longueur de 200 m, est, quant à lui, à voie unique (4,50 m de largeur utile) et tributaire d'un sens de circulation alternée par feux tricolores.

Il a été réalisé en 1962 par la CNR, la voie d'accès a été rétrocédée à la commune à l'issue de sa construction, puis transférée au Département reclassée en RD en 1967.

Ce point constitue une contrainte majeure, qui empêche à cette route de remplir pleinement son rôle dans les échanges entre les deux départements.

Le doublement de cet ouvrage d'art, propriété du Département de l'Ardèche, a été retenu au Contrat de Plan Etat Région 2015-2020.

Le montant de l'opération s'élève à 13 120 000 €.

L'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la communauté de communes Rhône Crussol, la Compagnie nationale du Rhône et le Département de la Drôme participent au financement de cet aménagement structurant

Plan de financement

Département de l'Ardèche : **5,7 M€** (maîtrise d'ouvrage hors calibrage RD111A et giratoire RN7)

Département de la Drôme : **2,2 M€** (maîtrise d'ouvrage calibrage RD111A et giratoire RN7)

Etat : **2,665 M€**

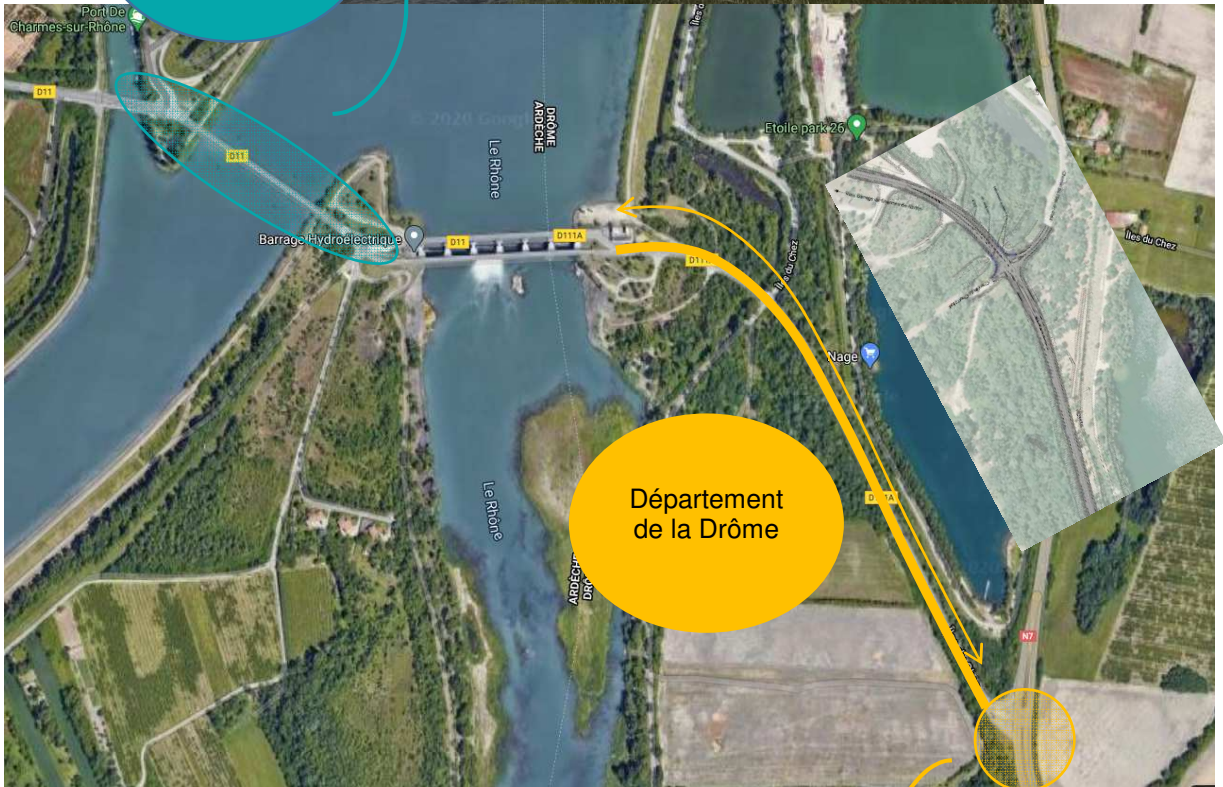
Région AURA : **1,75 M€**

CNR : **0,48 M€**

Communauté de communes Rhône Crussol : **0,35 M€**



Département de l'Ardèche



Département de la Drôme



UN NOUVEAU PONT

L'ouvrage actuel est un ouvrage en béton précontraint dont les appuis sont en bon état, mais dont la faiblesse structurelle du tablier ne permet ni de l'élargir par encorbellements, ni de lui faire supporter une dalle supérieure élargie. Le remplacement de ce tablier nécessiterait quant à lui sa démolition préalable et une interruption inenvisageable de la circulation pendant un an.

C'est pourquoi la construction d'un nouvel ouvrage a été envisagée et a donné lieu à une réflexion sur le choix entre :

- Conserver l'ouvrage actuel pour l'un des sens de circulation automobile et construire un nouvel ouvrage comportant une voie routière pour l'autre sens de circulation, et une voie distincte pour les modes doux de déplacement
- Ou conserver l'ouvrage actuel pour les seuls modes doux de déplacement, et construire le nouvel ouvrage pour deux voies de circulation.

Pour des raisons

- De géométrie routière au droit de l'extrémité ouest de l'ouvrage
- Et de continuité des cheminements doux, lesquels s'effectuent aujourd'hui côté Ardèche sur le trottoir aval du pont sur l'Embroye et pourraient se poursuivre, à l'avenir, en rive Est du canal, en direction du sud vers le barrage de Beauchastel,

le choix s'est porté sur un nouvel ouvrage, courbe, à 2 voies de circulation, en amont de l'existant, se raccordant en rive Ouest à la Rd11 via un carrefour giratoire. L'ouvrage existant affecté aux seuls modes doux, se raccordera également au giratoire.

Pour **Laurent Ughetto, président du Département de l'Ardèche** « *cette solution présente de multiples avantages, car elle permettra de **fluidifier le trafic** entre les deux départements en attendant la construction d'un troisième pont sur le Rhône prévu plus au nord. En conservant la structure actuelle au profit des modes doux de déplacement, nous affirmons notre ambition – telle que développée dans le Plan mobilités voté en 2019 – de ne pas réfléchir les mobilités seulement via le prisme des véhicules motorisés mais de plus en plus en intégrant fortement les modes doux comme alternative au tout voiture. »*

Les Départements de l'Ardèche et de la Drôme ont réfléchi ensemble aux meilleures solutions possibles, le calibrage de la RD111a ainsi que la création d'un giratoire sur la RN7¹ sont prévus dans l'opération, permettant d'offrir une liaison attractive continue et sécurisée entre nos deux départements.

Ce chantier d'envergure verra la création d'un nouvel ouvrage, qui permettra **une cohabitation entre automobilistes, cyclistes et piétons, la sécurisation des modes doux tout en fluidifiant le trafic sur deux voies tout au long de la traversée du canal. Il permettra en outre :**

➔ **L'Amélioration du trafic routier entre les deux départements**

L'opération s'inscrit dans la lignée de la construction du Pont des Lônes, financée à parité par le Département de l'Ardèche et le Département de la Drôme, qui a permis, dans un premier temps, de réduire fortement, puis de contenir l'évolution du trafic routier sur le pont Mistral.

La mise à deux voies de l'ouvrage d'art intermédiaire du pont de Charmes-Sur-Rhône permettra dans un délai relativement court et pour un coût relativement modeste (à l'échelle de ce type d'infrastructure bien sûr), dans l'attente de la construction d'un 3^{ème} pont sur le Rhône, implanté au Nord, de préserver l'équilibre et de défragiliser le trafic routier entre les deux départements, tout en participant à un meilleur fonctionnement global de l'agglomération valentinoise.

¹ Aménagement d'un giratoire d'un rayon de 20m au carrefour RN 7 / RD111A, élargissement d'environ 3m de la RD111A afin d'aménager des bandes multifonctionnelles, création d'un carrefour "tourne-à-gauche" avec une voie de stockage au carrefour RD 111A / Chemin îles du Chez (accès CEMEX et base de loisirs)

De plus, l'échange entre la RD 111a et la RN 7, côté Drôme est actuellement constitué par un carrefour présentant une dangerosité indéniable. Pour le Département de la Drôme, les objectifs de l'opération visent à prendre en compte l'augmentation des trafics de la RD 111A générée par le doublement de l'ouvrage d'art sur le canal du Rhône, ralentir les vitesses dans le franchissement du carrefour RD 111A / RN 7, permettre à tous les véhicules de s'insérer dans de bonnes conditions de sécurité et de giration quel que soit le mouvement réalisé, de sécuriser les mouvements de tourne-à-gauche de tous les types de véhicules, et bien sûr conserver une fluidité de l'axe principal (RN7).

« Le Département de la Drôme a fait de la sécurité des déplacements, une priorité avec des aménagements favorisant la fluidité, réduisant l'accidentologie, et assurant une meilleure insertion avec des axes majeurs comme la RN7. Ce projet permet de mieux connecter l'Ardèche avec l'agglomération de Valence Romans, mais aussi le Diois et la plaine de la Drôme, et d'améliorer la mobilité. La Drôme renforcera encore ses liens avec son voisin ardéchois. » rappelle Marie-Pierre Mouton, présidente du Département de la Drôme

→ De s'inscrire dans les orientations et objectifs du SCOT 2015 et de développer l'attractivité économique du secteur

Le projet du Schéma de cohérence territoriale du Grand Rovaltain Drôme-Ardèche maintient, parmi ses orientations, le principe prioritaire de l'optimisation du réseau routier existant (notamment des traversées des cours d'eau), ainsi que, parmi ses objectifs opérationnels (pour les PLU et PDU), le doublement du pont de Charmes-sur-Rhône, en tant que projet structurant.

L'amélioration de cette liaison aura pour effet de renforcer, de manière concrète, l'accessibilité et l'attractivité des zones d'activités des communes situées à l'extrémité de l'agglomération (zones d'activités d'Etoile et de Portes-lès-Valence, zone d'activités de Charmes-sur-Rhône et de Soyons), en augmentant leur zone de chalandise (notamment de la clientèle située au sud de Charmes-sur-Rhône), en facilitant les transports de marchandises et les livraisons entre les deux départements (production et coopération fruitières, centrale d'enrobage...), ainsi qu'en raccourcissant les déplacements professionnels, de part et d'autre du Rhône.

→ De mettre en œuvre des solutions en matière développement durable

L'opération permettra, d'une part, de développer un service de transports collectifs, alternative à la voiture individuelle, mais qui ne saurait être envisagé à l'heure actuelle, compte tenu de l'inadaptation de l'ouvrage d'art à emprunter.

D'autre part, elle permet d'avancer le maillage de la ViaRhôna avec les circuits vélos et voies vertes de la Drôme et de l'Ardèche.

LE PARTI PRIS ARCHITECTURAL DE L'OUVRAGE

Le nouvel ouvrage, par souci de légèreté, sera constitué d'une charpente métallique² qui supportera un tablier en béton et reposera sur deux appuis en V renversés³, alignés, par souci hydraulique, sur ceux de l'ouvrage existant.

Car, si la réussite technique d'un grand ouvrage repose principalement sur sa solidité et sa capacité à répondre aux fonctionnalités attendues, sa réussite architecturale – dans sa réponse environnementale et dans son esthétique générale – repose sur sa ligne, son dessin.

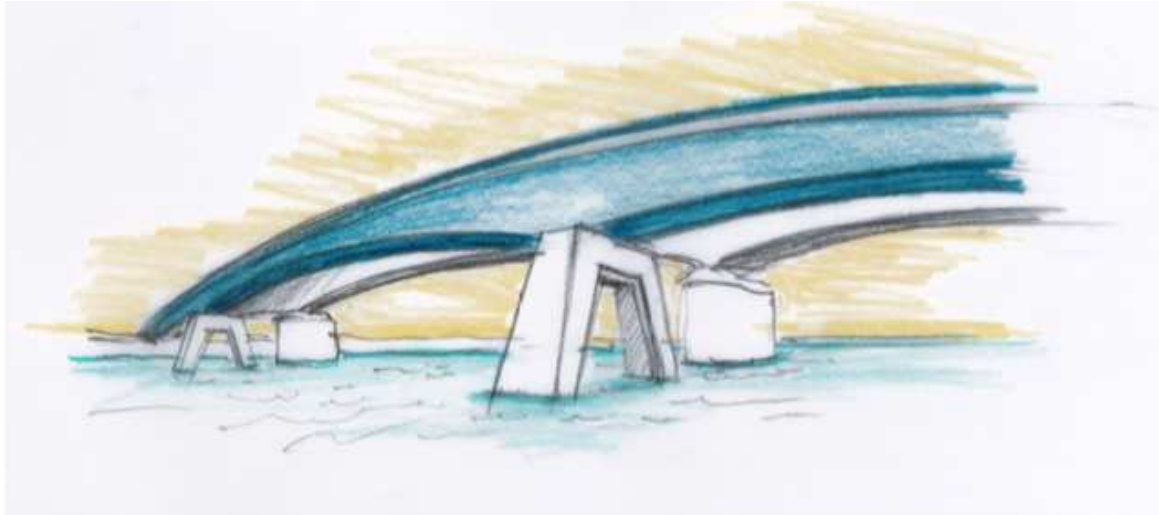
² Elle sera réalisée en usine par tronçons, transportée sur site par voie routière puis assemblée par soudage sur une aire de montage en RG du canal à partir de laquelle le lançage sera réalisé

³ Des équipes de plongeurs scaphandriers seront mobilisées lors de la réalisation de certaines phases délicates

Le nouveau pont de Charmes-sur-Rhône sera essentiellement vu depuis les voies sur berges, et par la navigation fluviale. La cohérence de toutes les perceptions doit renvoyer à celle d'un ouvrage solide, fonctionnel et beau qui le sera à condition qu'il paraisse bien implanté, au bon endroit.

C'est donc bien l'endroit, le lieu, le site même, qui doit insuffler les caractéristiques du nouveau pont.

Afin de mettre en valeur la finesse des appuis dans le canal, une mise en lumière de l'intérieur du jambage des piles est prévue.



UN CHANTIER SUR TROIS ANS AVEC DE NOMBREUSES CONTRAINTES

Après le déplacement des réseaux au premier trimestre 2021, le chantier commencera par les travaux préparatoires sur les berges et le déplacement provisoire de la RD11 en rive gauche à l'automne 2021.

La construction des appuis (piles et culées) est prévue parallèlement à la construction en usine de la charpente métallique ainsi que les travaux de calibrage et de création du giratoire côté Drôme, durant les trois premiers trimestres de 2022. Le lancement de la charpente et la réalisation du hourdis (et la mise en service des nouveaux aménagements côté Drôme) interviendront le dernier trimestre 2022. La mise en service est prévue pour le second trimestre 2023.

Pendant toute la durée de construction de l'ouvrage.

- L'alternat par feux de la circulation routière sur le pont actuel sera maintenu ; certaines phases spécifiques nécessiteront des coupures ponctuelles
- La navigation sera maintenue pendant les travaux

Les risques forts pour le personnel de chantier nécessiteront plusieurs niveaux de surveillance pour les prévenir

- Plan de suivi des crues du Rhône basé sur une liaison avec le Service de prévention des crues et suivi Vigicrues
- Plan de retrait du personnel et du matériel en moins de 7 min en cas de détection d'un éventuel incident de disjonction, basé sur l'instrumentation du niveau de la ligne d'eau en amont de l'usine de Beauchastel et une liaison radio permanente avec l'exploitant
- Surveillance et contrôle de la stabilité des ouvrages : suivi topographique régulier et suivi des vibrations en continu sur l'ouvrage existant et les digues

Travaux à venir

1^{er} trimestre 2021 : déplacement des réseaux

2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2021 : préparation du chantier

Automne 2021 : démarrage des travaux de l'ouvrage



UNE INFORMATION SUIVIE AUPRES DES HABITANTS

Une lettre info chantier sera réalisée périodiquement de sorte à informer les usagers des prochains travaux et des éventuelles perturbations sur la circulation qui pourraient être occasionnées.

La première lettre d'informations techniques sur le nouvel ouvrage et la programmation sera complétée au fur et à mesure de l'avancement de l'opération.

Dans la mesure du possible des visites du chantier seront organisées (on ne construit pas un pont tous les jours !)

CONTACT PRESSE :

Département de l'Ardèche

Isabelle Seren, Corine Fontanarava – 04 75 66 77 12 / 77 08 – com@ardeche.fr

Département de la Drôme

William Rabain, Céline Roupioz 04 75 79 26 55/ 26 57 - croupioz@ladrome.fr